

REPERES HALIEUTIQUES 2011

Concepts halieutiques, note de conjoncture et avis 2011 : Anchois, baudroies, langoustine, merlu, sole, thon rouge et germon

La Commission Européenne propose une nouvelle politique de la pêche pour l'avenir

En ramenant les stocks halieutiques à des niveaux durables, la nouvelle politique commune de la pêche (PCP) vise à fournir aux citoyens de l'Union européenne (UE) des ressources alimentaires stables, sûres et saines à long terme. Elle a pour ambition de rendre le secteur de la pêche plus prospère, de l'affranchir des subventions et de créer des emplois et de la croissance dans les régions côtières.

Malgré des améliorations notables ces dernières années et le fait que l'exploitation se soit éloignée des limites de sécurité pour de nombreux stocks, beaucoup de stocks européens sont encore considérés comme surexploités notamment au regard des objectifs fixés par le RMD. Pour la façade atlantique (y compris en Mer du Nord et en Baltique), les experts considèrent que 63% des stocks sont surexploités en 2010 (contre 94% en 2004). Malgré tout, l'état de certains stocks n'est pas encore scientifiquement connu, notamment en raison de l'insuffisance des données de captures. Aujourd'hui, la pêche européenne applique déjà le principe de Rendement Maximum Durable (RMD) pour certaines pêcheries comme le hareng, le merlan bleu en Mer du Nord que l'on considère aujourd'hui "sous contrôle". Mais cette situation n'est pas homogène et certains stocks restent exploités à des niveaux bien supérieurs aux préconisations des scientifiques.

A partir de 2015, toutes les pêcheries devront se référer au RMD.

Dans ce contexte, la politique européenne se veut drastique avec pour objectif la reconstitution des stocks et le retour de la rentabilité des navires.

Deux principes sont mis en avant :

- . Se rapprocher du RMD,
- . Réduire la surpêche.

Pour atteindre cet objectif, la commissaire européenne Mme DAMANAKI, rappelle aux Etats membres que c'est eux mêmes qui ont fixé l'objectif d'une pêche respectant le RMD au plus tard en 2015. La commission exhorte donc les pays à se donner les moyens nécessaires, ce qui passe par la définition d'une méthodologie simplifiée, plus claire et plus précise d'élaboration des avis scientifiques. Son message est simple, si les avis sont fiables et pertinents, la Commission les suivra au plus près. **Si par contre les avis sont insuffisants ou inexistant, il n'y aura pas ou plus de demi-mesure, le principe de précaution sera appliqué et la Commission proposera des réductions de quotas et/ou de l'effort de pêche pouvant aller jusqu'à 25%, voire plus encore si les avis scientifiques le recommandent en raison des risques encourus par le(s) stock(s) concerné(s).**

Ces avis scientifiques reposent avant tout sur les informations et les données fournies par les Etats membres. La Commission invite tous les états "à consacrer à cet objectif les ressources nécessaires et à fournir de toute urgence les informations qui permettent d'évaluer l'état des stocks concernés"¹.



Photo : P. FOSSECAVE

Les propositions de la Commission européenne en bref...

- . Action contre la surpêche et pour une gestion durable de la pêche,
- . Garantie de la productivité des stocks halieutiques pour maximiser le rendement à long terme,
 - . Plans pluriannuels reposant sur l'approche écosystémique,
 - . Simplification des règles de décentralisation,
 - . Système de concession de pêches transférables,
 - . Mesures en faveur des pêcheries artisanales,
 - . Interdiction des rejets,
- . Nouvelles normes de commercialisation et étiquetage plus clair,
 - . Meilleur cadre pour l'aquaculture,
- . Aide financière de l'UE en faveur des objectifs de durabilité,
- . Informations actualisées sur l'état des ressources marines,
 - . Responsabilité internationale.

¹. Extrait et traduction du discours "Communication on fishing opportunities" de la Commissaire européenne Mme DAMANAKI, Luxembourg, 28 juin 2011



Observatoire des Pêches
et des Cultures Marines du
Golfe de Gascogne

Conception et rédaction :
Pascale FOSSECAVE
(IMA Bayonne)



Définition et points de référence

Les points de référence fixés par l'approche de précaution sont au nombre de 4 et sont principalement basés sur la définition de seuils de biomasse féconde (SSB) et de mortalité par pêche (F).

Blim et Flim sont respectivement les limites de biomasse de reproducteurs et de pression par pêche maximale au-delà desquelles la viabilité des pêcheries n'est plus assurée.

- **Flim** = la mortalité par pêche limite au-delà de laquelle il y a une très forte probabilité que le stock soit réduit et ne puisse assurer une exploitation durable.

- **Blim** = la biomasse de géniteur en dessous de laquelle la capacité reproductrice du stock a de très fortes probabilités d'être réduite. On parle aussi de risque d'effondrement.

En somme, lorsqu'un stock est en dehors d'une de ces limites voire des deux, les risques d'effondrement sont élevés car les géniteurs ne sont plus assez nombreux pour permettre le renouvellement de l'espèce.

Bpa et Fpa sont des indicateurs permettant de prendre en compte une marge de sécurité et ainsi pallier en cas de besoin aux imprécisions des données scientifiques disponibles et/ou du modèle utilisé.

- **Bpa** = la biomasse de géniteurs en dessous de laquelle il ne faut pas tomber pour, en tenant compte des diverses incertitudes, éviter tout risque de tomber en dessous de Blim.

- **Fpa** = La mortalité par pêche qu'il ne faut pas dépasser pour, en tenant en compte des diverses incertitudes, éviter tout risque de dépasser Flim.

Ces deux derniers indicateurs sont en fait les " seuils critiques " ou de "précaution " qu'il vaut mieux ne pas dépasser.

Au final, dans le cadre d'une exploitation durable et rentable de la ressource sur le long terme, la connaissance des niveaux de biomasse féconde (SSB) et de la mortalité par pêche (F), permet de situer le stock par rapport à ses limites et de définir les actions issues du principe de



Photo : P. FOSSECAVE

Selon la situation du stock, 3 principes d'actions sont susceptibles d'intervenir (d'après BISEAU, 2004) :

- **La poursuite de l'exploitation dans les mêmes conditions** de pression de pêche. Dans ce cas de figure, le niveau de mortalité par pêche (F) est inférieur au niveau fixé par le Fpa et la biomasse féconde supérieure à Bpa. Le niveau de biomasse de géniteur (SSB) est alors suffisant pour assurer le renouvellement du stock.

$F < F_{pa}$ = Exploitation soutenable

$B > B_{pa}$ = Pleine capacité reproductrice

- **La modification de l'exploitation** par réduction de la pression par pêche afin de sortir de la zone d'incertitude. Dans cette situation, le niveau de la mortalité par pêche est compris entre Fpa et Flim et/ou le niveau de biomasse féconde est compris entre Bpa et Blim.

$F_{pa} < F < F_{lim}$ = Risque d'exploitation non soutenable

$Blim < B < B_{pa}$ = Risque de réduction de la capacité



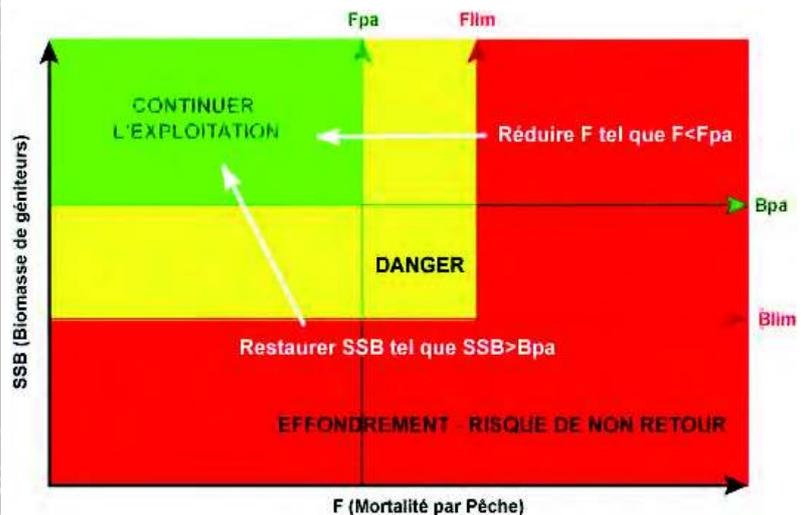
Photo : P. FOSSECAVE

- **La modification urgente de l'exploitation** par réduction de la pression par pêche afin de sortir de la zone où le risque d'effondrement du stock est grand. Lorsque la pression par pêche est supérieure au Flim et/ou la biomasse féconde est inférieure au Blim, quelle que soit l'incertitude liée aux estimations de la mortalité par pêche, le niveau du stock ne permet pas d'obtenir une visibilité dans le renouvellement du stock, du fait d'un impact sur le recrutement très probable. Dans ce cas, le risque d'effondrement du stock est très élevé et un retour hors de cette limite est urgent.

$F > F_{lim}$ = Exploitation non soutenable

$B < B_{lim}$ = Capacité reproductrice réduite

Ces trois principes sont rappelés dans la figure ci-dessous (d'après BISEAU, in RIMAUD, 2004).



ANCHOIS

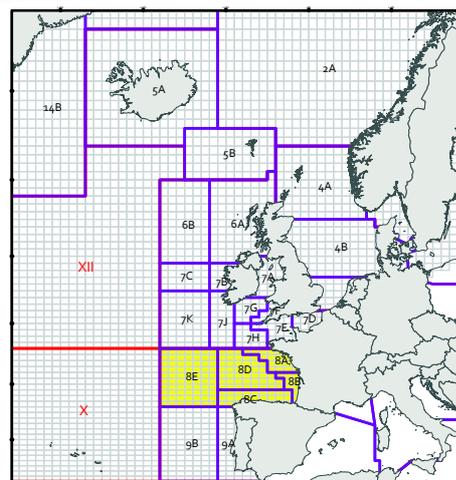
(*Engraulis encrasicolus*)



Avis scientifique 2011 (sous zone VIII)

La fermeture de la pêche ces cinq dernières années en raison de faibles biomasses conduit à une estimation médiane de la SSB en 2011 de 98 450 t (avec une probabilité de 100%). Ce niveau de biomasse reproductrice est donc aujourd'hui supérieure à la biomasse limite Blim. Ce niveau correspond à la plus haute biomasse reproductrice observée depuis 1987 et met en évidence une reprise des niveaux de population, en comparaison avec les 5 dernières années où la pêche a été fermée en raison de biomasses faible. Cette reprise reflète un bon recrutement médian en 2011 : c'est la meilleure abondance depuis le recrutement de 2001.

L'anchois est une espèce à vie courte, dont le stock exploitable est essentiellement constitué de poissons âgés de 1 an. L'estimation du recrutement à l'âge 1 est donc un facteur clé dans la détermination du TAC. Après 5 ans de fermeture la pêche a été rouverte en 2010 avec un TAC provisoire de 7 000 t. Habituellement, les anchois sont ciblées par les chalutiers et les senneurs. Les pêcheries d'anchois espagnoles et françaises, dans la sous-zone VIII, sont spatialement et temporellement bien séparées. La flotte espagnole opère principalement dans les divisions VIII c et VIIIb au printemps, tandis que les flottes françaises opèrent dans la division VIII en été et en automne et dans la division VIIIb en hiver et en été. Depuis le début de la fermeture, les flottes des deux pays ont été largement réduites.

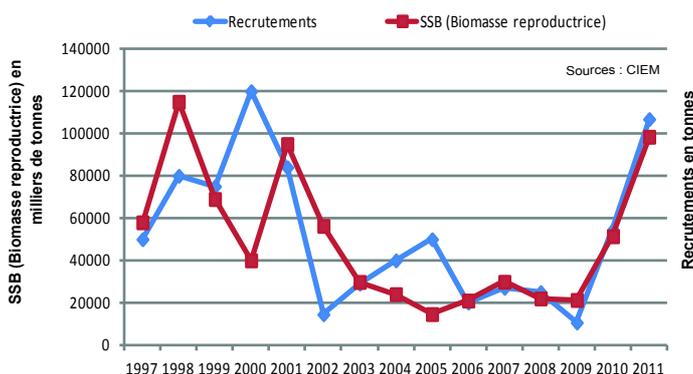


Par le passé, les TACs ont été fixés indépendamment de l'état du stock et le TAC avait un impact limité dans la régulation des captures par pêche. La fermeture de la pêche ces cinq dernières années a conduit à une augmentation de l'abondance des anchois matures et a participé au maintien de la biomasse. En 2011, la SSB est estimée à 98 450 tonnes, le recrutement à 106 800 tonnes et le TAC 2011/2012 (1er juillet 2011-30 juin 2012) a été fixé à 27 900 t (2 970 t pour l'Espagne et 26 730 t pour la France).



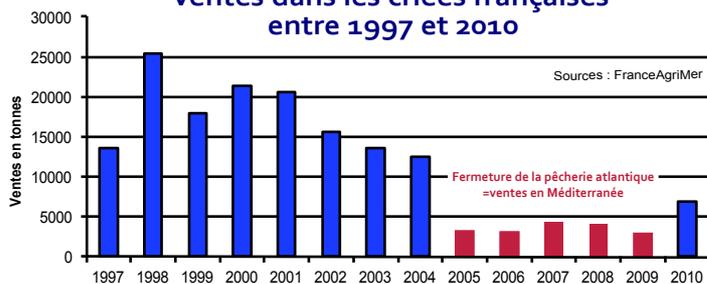
Photo : P. FOSSECAVE

Evolution de la SSB et du recrutement entre 1997 et 2011



Le CIEM indique que le critère de l'acceptation des règles d'exploitation (HCR) en tant que niveau de précaution comprendrait des règles qui impliquent un faible risque de réduction de la SSB à un niveau qui peut impliquer une nouvelle réduction en matière de recrutement. Ainsi, des mesures supplémentaires (fermetures de zones, taille minimale de débarquement) doivent être étudiées en complément des TAC.

Ventes dans les criées françaises entre 1997 et 2010



Vers un plan de gestion du stock

Les développements récents en matière de gestion ont évolué vers un régime de surveillance en cours d'exercice, comme recommandé par le CIEM. L'évaluation de l'anchois est basé sur les résultats des échantillonnages de printemps et les données de capture. Ainsi, l'évaluation la plus à jour peut être obtenue en Juin comme ça a été le cas en 2011. Le TAC est fixé pour toute la période Juillet-Juin. Des Règles de contrôle (HCR) concernant le stock d'anchois ont été testés en dehors du CIEM, afin de proposer à la Commission Européenne un plan de gestion à long terme pour cette pêcherie. En 2010, un projet de plan de gestion a été proposé par la Commission en coopération avec le CSTEP et le CCR -S. Ce plan n'a pas encore été formellement adoptées par l'UE. Ce plan est basé sur un taux d'exploitation constant (30%), et fixe un TAC pourcentage de l'estimation ponctuelle de la SSB évaluée au début de la période de TAC qui va du 1er Juillet au 30 Juin, mais avec une limite supérieure de 33 000 t sur le TAC, et avec un niveau minimum de TAC (de 7 000 t) applicables à des estimations SSB entre 24 000 t et 33 000 t.

Les possibilités de captures pour l'année suivante dépendent beaucoup du prochain recrutement à venir pour lesquels il n'existe pas encore d'informations. Des échantillonnages pour estimer l'abondance des juvéniles à l'automne ont été menées depuis sept ans. Jusqu'à présent, le CIEM s'est abstenu d'utiliser ces données comme un indicateur de recrutement, parce que l'expérience a été menée jusqu'en 2009 dans une période de faibles recrutements.

Cependant, la corrélation entre les données d'échantillonnage et le recrutement semble maintenant être assez fort et statistiquement significatif. Bien que le pouvoir prédictif de l'échantillonnage semble encore limité, il est probable que cet échantillonnage puisse servir à sélectionner, au moins de manière qualitative, les scénarios de recrutement à venir et au final améliorer la base de réflexion pour l'année prochaine. Par conséquent, le CIEM envisage la possibilité de réexaminer l'avis 2011 une fois les indications sur le prochain recrutement disponibles (à partir de l'enquête de l'automne).

BAUDROIES

(*Lophius piscatorius* et *Lophius budegassa*)

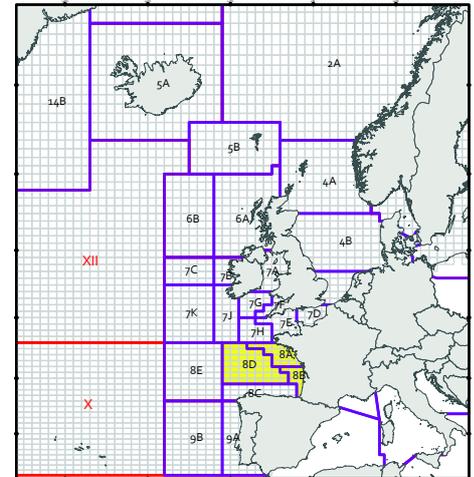


Avis scientifique 2011 (secteurs VIII a,b,d)

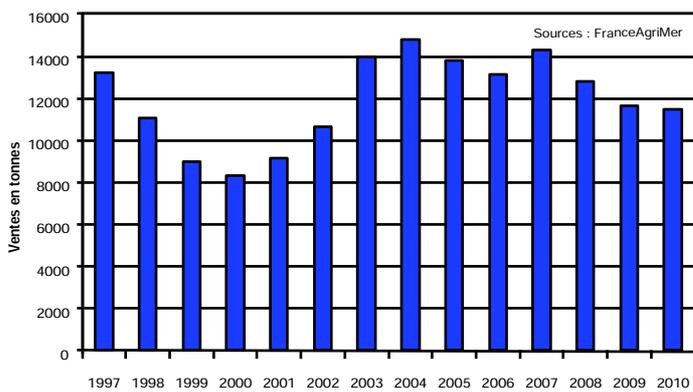
Compte tenu des incertitudes sur les données utilisées, aucune évaluation analytique n'est disponible pour ce stock. Même si la connaissance sur la biologie de ces espèces a beaucoup progressé, les données disponibles (notamment les estimations d'âge) ne permettent pas d'établir un diagnostic précis sur l'état de la ressource.

Aujourd'hui, les scientifiques n'ont pas les informations suffisantes pour quantifier la biomasse reproductrice SSB, ou encore le niveau de recrutement. Les principales incertitudes sur les données concernent la probable sous-déclaration des captures au niveau international. Une forte augmentation des rejets est aussi suspectée, mais dont on ignore l'ampleur tant les données sont parcellaires et les difficultés, rencontrées dans l'estimation de l'âge, présentes.

Les derniers échantillonnages (campagnes scientifiques) indiquent que l'abondance du stock (pour les deux espèces) a augmenté jusqu'en 2008, suite à de bons recrutements. Cependant et de façon générale, la biomasse des deux espèces semble en baisse depuis 2009. En effet, si on a des preuves de bons recrutements entre 2008 et 2010 pour *L. piscatorius*, à l'inverse les derniers recrutements solides concernant *L. budegassa* datent de 2008. La base de l'évaluation et les avis sont identiques à l'année dernière. Cependant la perception du stock a changé, car la baisse des indices de biomasse est plus évidente dans les années récentes.



Ventes dans les criées françaises entre 1997 et 2010



Recommandations et réformes

Il n'y a pas d'objectif de gestion spécifique pour ce stock.

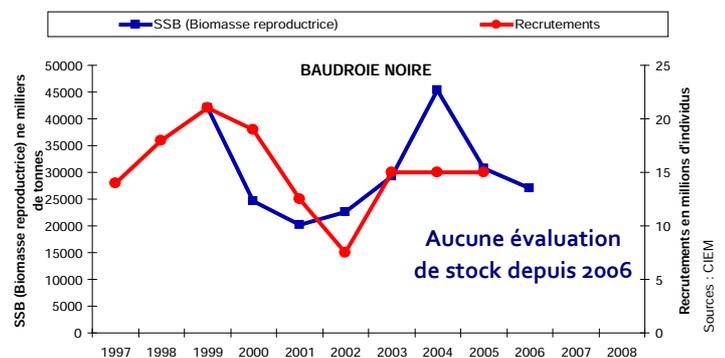
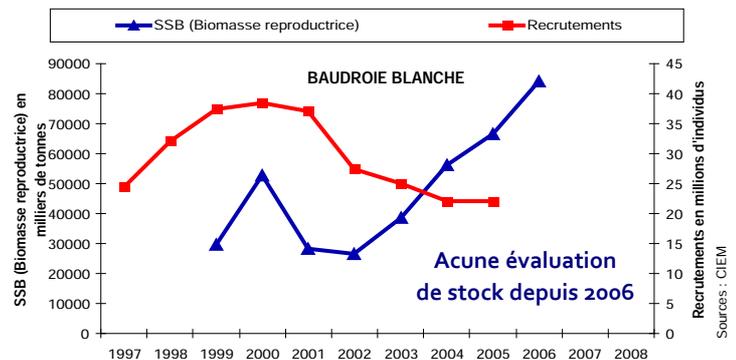
Au final, en 2011, en l'absence d'indicateurs quantitatifs, il n'est pas possible de qualifier ce stock par rapport aux points de référence (Niveau de précaution ou de RMD).

Par principe, le CIEM conseille que les captures de ces deux espèces soient réduites.



Photo : P. FOSSE-AVE

Evolution de la SSB et du recrutement entre 1997 et 2011



Une baudroie certifiée "pêche responsable"

Dès 1995, la FAO a fait adopter un Code de conduite pour une pêche responsable. La filière pêche, aujourd'hui, réagit. De grandes enseignes comme Wal-Mart aux USA, Waitrose au Royaume-Uni ou Auchan en France s'engagent pour un approvisionnement issu d'une pêche durable. L'armement Scapêche s'est associé dès 2006 au Bureau Véritas afin de valider ses bonnes pratiques de pêche et de gestion de l'armement. Après un diagnostic "état des lieux", la Scapêche a mené pendant neuf mois des actions d'amélioration tant techniques qu'organisationnelles en construisant son cahier des charges. Ce cahier des charges "pêche responsable-développement durable" fixe des critères précis liés à la ressource marine, mais aussi à l'environnement, à la biodiversité, à la sécurité de l'équipage, au respect des lois sociales ainsi qu'à la qualité sanitaire, gustative et diététique des produits débarqués. Depuis 2008, le lieu noir, la lingue bleue, le sabre noir et la baudroie sont reconnues comme issues de la "pêche responsable-développement durable".

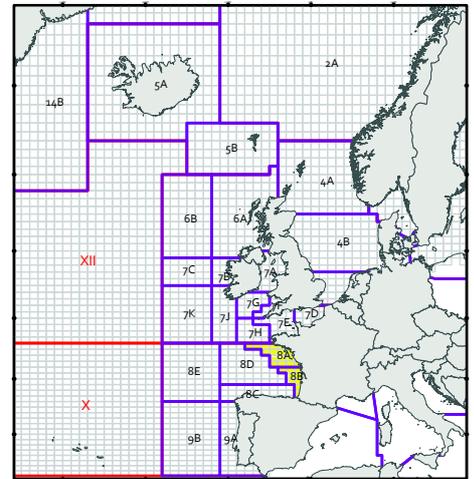
LANGOUSTINE

(*Nephrops norvegicus*)



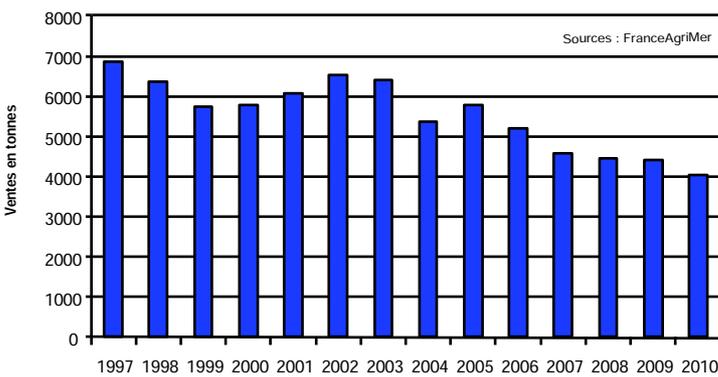
Avis scientifique 2011 (secteurs VIII a, b)

En 2011, le rapport du WGMM rappelle les mesures de gestion déjà adoptées : taille commerciale relevée à 9 cm, système de licence, gestion des quotas par les OP, utilisation des panneaux de mailles carrées pour le merlu et des dispositifs sélectifs pour la langoustine. Les débarquements sont évalués à 3 398 t pour l'année 2010 (2 987 t en 2009). Le poids moyen annuel des rejets dans la période allant jusqu'à fin des années 90 (pas systématiquement échantillonnés) est d'environ 1 480 t alors que les estimations de rejet de ces dernières années échantillonnées (2003-2010) ont atteint un niveau supérieur à 2350 t. Ce changement dans la quantité des rejets pourrait être due à la restriction des quotas individuels, la force des recrutements récents, bien que l'amélioration de la sélectivité devrait avoir tendance à réduire ces rejets. Pour autant, la contribution relative de chacun de ces trois facteurs reste inconnue. En 2010, les scientifiques estiment à 114 millions le nombre d'individus rejetés (1270 t) contre 138 millions débarqués (3400 t). **Au final, aucune évaluation de stock n'a été réalisée cette année.**

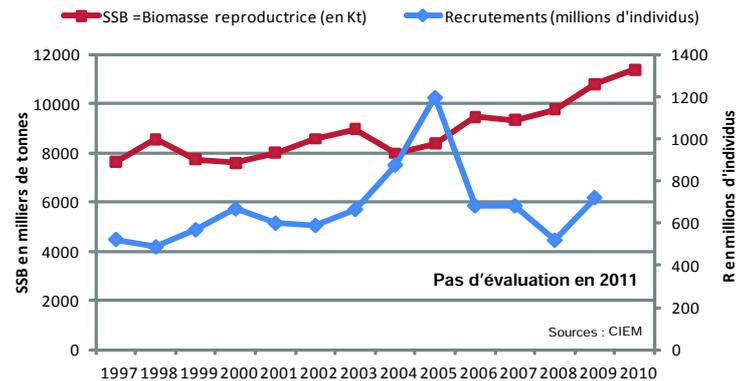


En conclusion le CIEM préconise une phase transitoire vers l'objectif du RMD, (même si aucune donnée chiffrée n'existe) visant la réduction des débarquements. Le manque de données sur l'indice d'abondance ne permet pas au CIEM d'indiquer une valeur de mortalité par pêche pour atteindre le RMD ou MSY (FMSY). Afin d'éviter une diminution des recrutements, le CIEM préconise le maintien du statu quo et recommande de ne pas augmenter les débarquements au delà du niveau de 2010, soit 3 100t.

Ventes dans les criées françaises entre 1997 et 2011



Evolution de la SSB et du recrutement entre 1997 et 2011



En 2012, continuer à trier sur le fond plutôt que sur le pont !¹

Pêcherie pointée du doigt par la Commission Européenne en 2002, la pêcherie langoustinière figure aujourd'hui au rang des bons élèves.

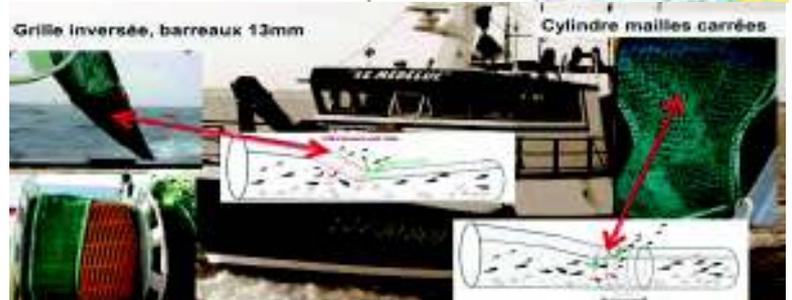
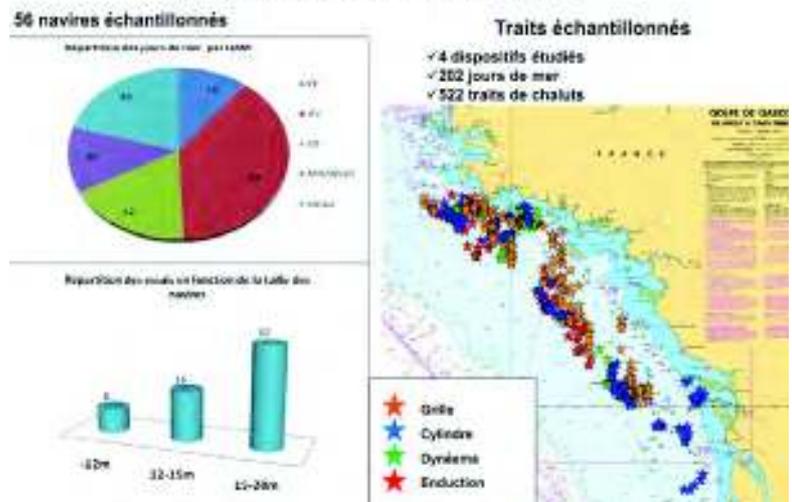
Face à cette situation, les professionnels de la pêche ne sont pas restés inactifs. Déjà primés en 2008, par l'ONG SEAFOOD Choice Alliance, les professionnels de la pêche poursuivent leurs travaux visant une meilleure sélectivité des engins de pêche, notamment des chaluts ciblant le merlu et la langoustine. Les travaux " **Selectivité et pêche durable**" engagés par les pêcheurs professionnels et l'AGLIA en 2009 et poursuivis en 2010 et 2011 ont permis :

- **D'améliorer les outils existants**: concernant le panneau mailles carrées merlu, les travaux engagés ont permis d'améliorer son efficacité et de s'affranchir des déformations.

- **De tester de nouveaux dispositifs**, avec pour objectifs d'augmenter l'échappement des langoustines hors-taille et d'augmenter l'échappement des merlus hors-taille, mais dans le même temps de limiter les pertes commerciales pour les navires.

Au total entre 2009 et 2011 cette étude aura permis de tester et d'échantillonner **4 dispositifs**, ce qui correspond à **202 jours de mer** et **522 traits de chalut**.

Effort de l'échantillonnage 2009-2011



MERLU

(*Merluccius merluccius*)

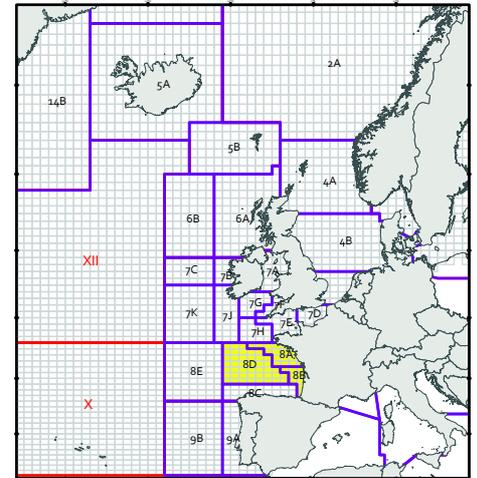


Avis scientifique 2011 (secteurs VIII a, b et d)

Les estimations de mortalité, de biomasse et de recrutement doivent être considérés comme des indicateurs de tendance. La biomasse du stock reproducteur a augmenté depuis 1998 et les scientifiques estiment qu'elle a atteint son niveau record en 2011. Dans le même temps, la mortalité par pêche a diminué ces dernières années, même si elle reste supérieure au niveau de capture fixé par le FMSY (RMD). Les fluctuations de recrutement semblent être sans tendance importante au cours de la série entière. Après plusieurs recrutements élevés entre 2006 et 2008, les deux derniers recrutements semblent plus faibles.

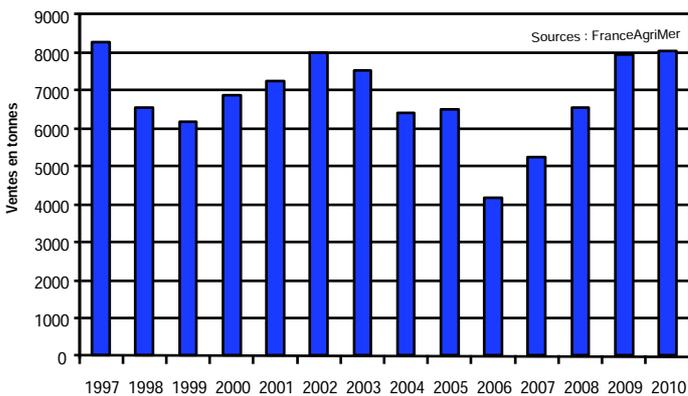
Il n'est pas possible de qualifier ce stock par rapport au point de référence. Cependant le renforcement de l'amélioration du diagramme d'exploitation (en préservant mieux les jeunes merlus) permettrait d'atteindre un rendement maximal plus élevé.

Comme le prévoit le plan de restauration du stock mis en place en 2004 (CE Reg. n° 811/2004), l'objectif est d'obtenir une SSB supérieure à 140 000 t et une mortalité par pêche (Fmg) de 0,25. En 2009, la Commission Européenne a proposé un plan de gestion à long terme de l'espèce (COM (2009) 122 final) avec l'objectif d'atteindre le rendement maximal durable (RMD ou MSY), cependant, le CIEM a évalué que le niveau de capture par pêche et les niveaux de précaution proposés ne sont pas en adéquation avec le MSY. Dans ce contexte, **le CIEM recommande, dans le cadre d'une transition vers le MSY, que les débarquements en 2012 n'exèdent pas 51 900 t.**

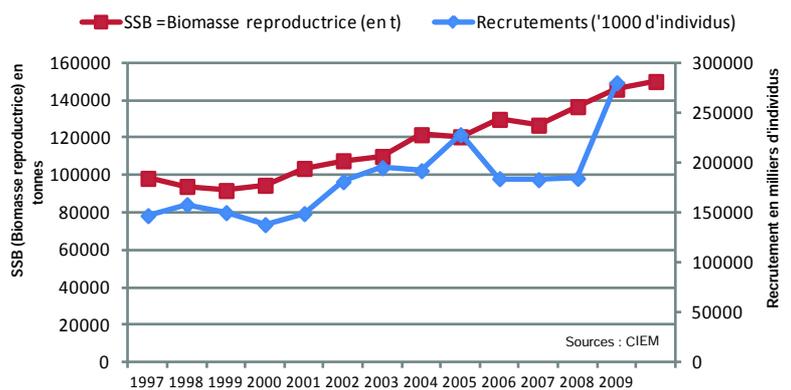


La pêche merlu est une pêcherie qui se pratique sur le plateau continental, de la pente jusqu'aux eaux côtières. Cette pêcherie est particulièrement exploitée par les fileyeurs, les chalutiers ciblant la langoustine et les chalutiers démersaux

Ventes dans les criées françaises entre 1997 et 2010



Evolution de la SSB et du recrutement entre 1997 et 2011



Améliorer encore et toujours la sélectivité des engins !

Avec les mêmes objectifs que pour la pêcherie de langoustine, les professionnels de la pêche réfléchissent aussi à améliorer la sélectivité de leurs engins ciblant le merlu. Ainsi, à l'occasion du programme "Sélectivité et pêche durable" piloté par l'AGLIA, certains navires professionnels ont testé plusieurs d'engins afin d'en améliorer la sélectivité (panneau à mailles carrées merluchon en Dynéema®...)



Photo : P. FOSSECAVE

Merlu labélisé

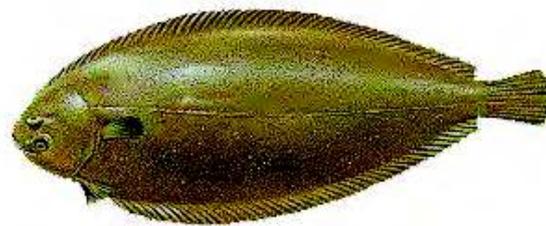
Alors que des scientifiques (canadiens) critiquent le label MSC (Marine Stewardship Council) en réprouvant notamment la labellisation de certaines pêches, comme celles du colin d'Alaska ou du merlu du Pacifique, qui ne permettraient pas d'assurer la survie de ces espèces, le merlu de l'atlantique est lui aussi en pleine phase de valorisation.

Ainsi, l'armement Scapêche associé au Bureau Véritas développe la valorisation de ses productions.

Après la légine en 2006, le lieu noir, la lingue bleue, le sabre et la baudroie en 2008, l'armement certifie depuis 2009, sa production de merlu "pêche responsable". Ces démarches sont aujourd'hui loin d'être isolées puisque bons nombres de grands distributeurs se sont eux aussi lancés dans la valorisation des produits de la pêche.

SOLE

(*Solea vulgaris*)

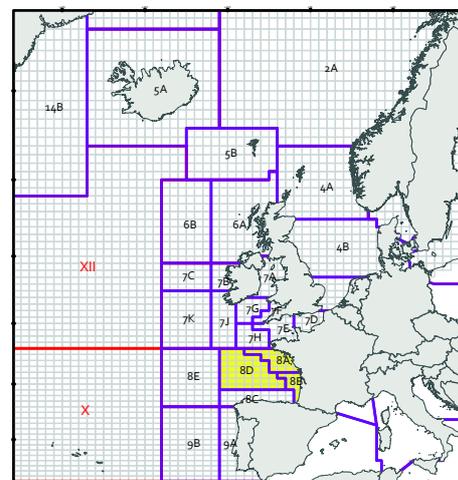


Avis scientifique 2010 (secteurs VIII a, b et d)

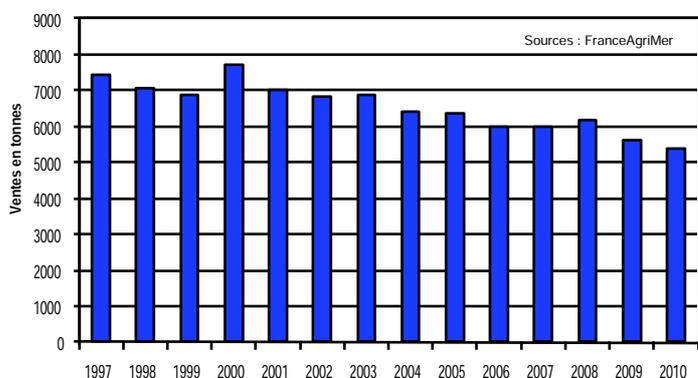
La sole est présente sur l'ensemble du plateau continental du golfe de Gascogne, de la côte jusqu'à des profondeurs d'environ 150 m. Les poissons adultes se rassemblent dans les zones plus profondes pour frayer durant le premier trimestre de l'année, période où l'espèce est plus sensible à l'exploitation. Les juvéniles passent les deux premières années de leur vie sur les zones d'alevinage situées dans les estuaires et les régions côtières. La qualité de ces habitats est donc essentielle pour la survie de l'espèce.

Les conditions environnementales ont une grande influence sur les captures au filet durant le premier trimestre. Ces conditions ont été particulièrement favorables en 2002. Des études menées en baie de Vilaine ont montré une relation positive et significative entre les rejets fluviaux au printemps et la taille des pépinières locales. Cet effet localisé ne concerne cependant pas l'ensemble du stock de la division VIII a, b, d. L'impact de cette relation n'a donc pas été pris en compte dans les projections de stocks.

La flotte française composée principalement de chalutiers de fond et fileyeurs (filet fixe) est prédominante dans le golfe de Gascogne avec des débarquements rassemblant près de 90% du total des débarquements officiels internationaux dans les séries historiques. Le reste des débarquements sont le fait de la flotte de chalutiers à perche belges. Point important, les débarquements des fileyeurs français ont augmenté de façon significative (le filet représentait moins de 5% du total des débarquements avant 1985 pour en représenter près de 60% ces dernières années). Cette mutation des flottilles a entraîné un changement de la sélection vers les poissons plus âgés. Les prises accessoires d'espèces non-commerciales et les rejets sont considérés comme faibles sur cette pêcherie.



Ventes dans les criées françaises entre 1997 et 2010



Les estimations les plus récentes de SSB montrent un niveau proche de RMD. Cependant, la mortalité par pêche, depuis 2003, est inférieure au niveau de précaution, mais reste supérieure au niveau du RDM. Le recrutement a aussi augmenté depuis 2004, même s'il est relativement stable depuis 1993. Un plan pluriannuel a été convenu par l'UE en 2006 (CE Reg. n°388/2006). Le premier objectif de ce plan est d'amener la biomasse du stock reproducteur au-dessus de 13 000 tonnes pour ensuite assurer l'exploitation durable du stock. Le CIEM n'a pas évalué ce plan.

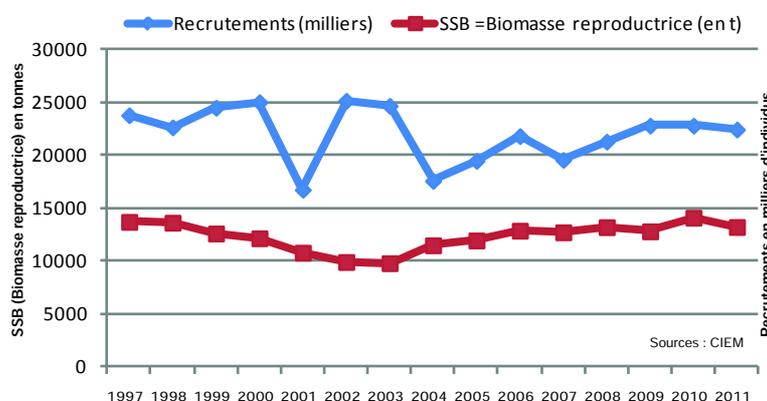
Le stock de sole du golfe de Gascogne est à l'intérieur des limites de sécurité. Cependant, la mortalité par pêche actuelle est supérieure à celle permettant une exploitation maximale durable.

Le CIEM conseille sur la base de la transition à l'approche du RMD que les débarquements en 2012 ne dépasse pas 4000 t.



Photo : P. FOSSECAVE

Evolution de la biomasse reproductrice entre 1997 et 2010



De nouvelles données en 2012 !

La sole est une espèce majeure pour la pêche professionnelle dans le golfe de Gascogne. C'est en valeur la première espèce débarquée, en particulier dans la partie sud du golfe où certains ports s'en sont fait une spécialité (Arcachon, Royan, Les Sables d'Olonne, Noirmoutier). Un plan de gestion est en place depuis 2006 avec pour objectif la restauration de la biomasse de reproducteurs. Ce plan envisage une diminution de la mortalité par pêche de 10% par an, sachant néanmoins que le stock est considéré désormais comme exploité de façon « sécurisée », avec une biomasse de reproducteurs en progression depuis 2002 qui atteint aujourd'hui l'objectif du plan. Le stock est cependant sans doute loin d'être exploité de façon optimale et les professionnels sont conscients de la nécessité de réfléchir à la mise en œuvre de mesures de gestion susceptibles d'améliorer son exploitation tout en s'inscrivant dans les nouveaux objectifs en matière de Rendement Maximum Durable.

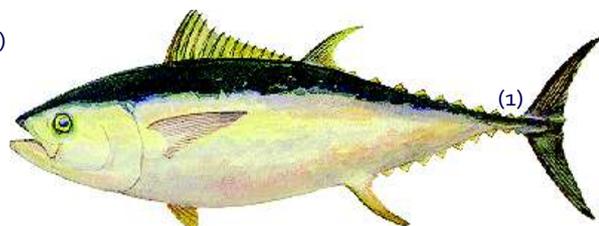
Afin d'aller plus loin, les professionnels viennent d'engager une étude prospective (AGLIA/IMA) qui permettra de faire le point des pratiques sur cette pêcherie. Ainsi, les professionnels pourront réfléchir aux outils pertinents à mettre en place pour une gestion durable de la pêcherie.

THON ROUGE⁽¹⁾

(*Thunnus thynnus*)

GERMON⁽²⁾

(*Thunnus alalunga*)



Avis scientifique 2011 (Atlantique Est → 45° W)

GERMON : AUCUNE NOUVELLE EVALUATION N'A ETE FAITE SUR CE STOCK DEPUIS 2009. Les recommandations de 2009 et 2010 restent d'actualité en 2012.

Le germon est une espèce d'eaux tempérées que l'on trouve dans l'ensemble de l'Atlantique et en Méditerranée. **Des études scientifiques sur les stocks de germon, réalisées dans l'Atlantique Nord et le Pacifique Nord, ont fait apparaître que la tendance de la variabilité environnementale pourrait avoir un impact potentiellement grave sur les stocks de germon, affectant les pêcheries en changeant les zones de pêche, ainsi que les niveaux de recrutement et le RMD/MSY potentiel des stocks.** Ces aspects non explorés pourraient expliquer les changements dans les pêcheries et la chute apparente du recrutement estimé, ces aspects devraient faire l'objet de recherches plus poussées à l'avenir.

Le stock du Nord est exploité par les pêcheries de surface ciblant principalement des poissons immatures et préadultes (50 à 90 cm) et par les pêcheries palangrières ciblant les germons immatures et adultes (60 à 130 cm). Les principales pêcheries de surface comprennent les flottilles communautaires (Espagne, France, Portugal et Irlande) opérant, en été et en automne, dans le golfe de Gascogne, dans les eaux adjacentes de l'Atlantique Nord-Est, et à proximité des îles Canaries et des Açores. En 2009, les prises totales se sont élevées à 15 364 t, ce qui représente une baisse de 25 % par rapport à la production de 2008 et une diminution plus importante par rapport au chiffre record de 2006 (36 989 t). **Les prises de 2009 représentent le niveau de capture le plus faible de la série temporelle depuis 1950.**

Sur la base de l'évaluation 2009, qui tient compte de la prise et de l'effort de pêche depuis les années 1930 et de la fréquence des tailles depuis 1959, l'avis sur l'état de la ressource du germon du Nord est que la taille du stock reproducteur a diminué et qu'elle se situait en 2007 à un tiers des niveaux records estimés à la fin des années 1940. Les estimations du recrutement dans la pêcherie, bien que variables, ont généralement présenté des niveaux plus élevés que dans les années 1960 et les périodes antérieures, avec une tendance à la baisse par la suite jusqu'en 2007. Le recrutement le plus récent est estimé être le plus faible pour toutes les années de l'évaluation, bien que l'ampleur de cette cohorte soit très incertaine pour la dernière année.

L'évaluation de 2009 a indiqué que le stock est resté en-dessous de B_{MSY} (la SSB_{2007} actuelle se situe à près de 62% de la SSB permettant d'atteindre le MSY) depuis la fin des années 1960. Les taux de mortalité par pêche correspondants se sont situés au-dessus de F_{MSY} (le ratio actuel de F_{2007}/F_{MSY} est de 1,05 ce qui est légèrement supérieur à F_{MSY}). **L'analyse des données disponibles indiqueraient que le stock de germon du Nord est surpêché ($SSB/SSB_{MSY} < 1$) depuis le milieu des années 1980.**

Recommandations

En 2007, la Commission a mis en oeuvre la recommandation [Rec. 07-02] visant à ramener le TAC à 30 200 t en 2008 et 2009 et permettre le rétablissement du stock de germon du Nord en situation de surpêche.

Au vu de l'évaluation de 2009, et afin d'atteindre les objectifs de gestion de la Commission d'ici 2020, la Commission a recommandé l'établissement d'un total de prises admissibles (TAC) de 28 000 t pour 2012 c[Rec. 09-05].

THON ROUGE : AUCUNE NOUVELLE EVALUATION N'A ETE FAITE SUR CE STOCK DEPUIS 2009. Les recommandations de 2009 et 2010 restent d'actualité jusqu'en 2013.

Le thon rouge de l'Atlantique vit principalement dans l'écosystème pélagique de tout l'Atlantique Nord et de ses mers adjacentes, essentiellement dans la mer Méditerranée. Le thon rouge a une vaste distribution géographique et c'est l'un des seuls grands pélagiques qui vit en permanence dans les eaux tempérées de l'Atlantique. En dépit des améliorations apportées à la quantité et la qualité des données au cours de ces dernières années, il demeure des limitations de données considérables pour l'évaluation du stock de 2010. Celles-ci incluent une médiocre couverture spatio-temporelle pour les statistiques détaillées de prise et d'effort de pêche et de taille pour de nombreuses pêcheries, notamment en Méditerranée. Une sous-déclaration considérable des prises totales était également manifeste, notamment pendant la période 1998-2007. Néanmoins, le Comité a évalué le stock en 2010, comme l'avait demandé la Commission, en appliquant principalement les méthodologies et hypothèses adoptées par le Comité dans des évaluations antérieures, et en testant en outre des approches alternatives. Les résultats des évaluations sur lesquels est formulé l'avis principal du Comité ont indiqué que la biomasse du stock reproducteur (SSB) connaît principalement une chute depuis les années 70. La récente tendance de la SSB a fait apparaître quelques signes de hausse/stabilisation dans certains scénarios, alors qu'elle continue à chuter dans d'autres en fonction des spécifications des modèles et des données utilisées. La tendance de la mortalité par pêche (F) a affiché une augmentation continue pendant la période temporelle pour les plus jeunes âges (âges 2-5), tandis que pour les poissons plus vieux (âges 10+), elle a chuté au cours des deux premières décennies, puis a rapidement augmenté pendant les années 90. Ces dernières années, les mortalités par pêche des plus vieux poissons ont chuté, mais celles des poissons plus jeunes (âges 2-5) sont plus incertaines et elles affichent une plus grande variabilité. Ces analyses ont indiqué que la récente SSB (2007-2009) se situe à environ 57% des plus hauts niveaux estimés de SSB (1957-1959). Les récents niveaux de recrutement demeurent très incertains en raison de l'absence d'information sur la force de la classe annuelle entrante, de la forte variabilité dans les indicateurs utilisés pour suivre à la trace le recrutement, et des faibles prises récentes des poissons inférieurs à la taille minimum.



Photo : F. GALLET

Les estimations de l'état actuel du stock par rapport aux points de référence du RMD/MSY sont incertaines mais mènent à la conclusion que, même si les récents F ont probablement chuté, ces valeurs demeurent trop élevées et la récente SSB trop faible pour être conformes aux objectifs de la Convention. Selon les divers niveaux de productivité de la ressource postulés, les F actuels semblent diminuer, traduisant les récentes réductions de capture, mais restent plus élevés que ceux qui conduiraient au MSY et la SSB demeure à environ 35% (de 19% à 51% en fonction des niveaux de recrutement) du niveau nécessaire pour permettre ce rendement maximum durable (MSY).

Recommandations

En 2010, la Commission a établi un TAC pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée à 12 900 t. De plus, dans la Recommandation [09-06], la Commission a demandé au SCRS de fournir la base scientifique pour que la Commission puisse établir un programme de rétablissement sur trois ans (2011-2013), dans le but d'atteindre la B_{MSY} d'ici à 2022 inclus, avec une probabilité d'au moins 60 %.